

Accord local sur les interventions du Fonds social européen plus 2021/2027

entre

la Collectivité européenne d'Alsace,
l'Eurométropole de Strasbourg, la Maison
de l'Emploi et de la Formation de Mulhouse
Sud Alsace et

la Direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités Grand
Est

Introduction

Sur le territoire alsacien, la Collectivité européenne d'Alsace (Cea), l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), la Maison de l'Emploi et de la Formation de Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est gèrent une enveloppe de Fonds social européen plus (FSE+). Dans ce cadre, cet accord a vocation à organiser la gouvernance des dispositifs d'insertion à l'échelle du territoire alsacien sur la période de programmation 2021-2027.

Il définit les modalités de coordination et la convergence des actions entreprises par les acteurs principaux intervenant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, particulièrement les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), et qui ont l'appui du FSE+. Ainsi, sont posées les lignes de partage entre les quatre partenaires de cet accord.

1. Diagnostic territorial partagé

1.1. *Contexte socio-économique général du territoire alsacien*

Depuis la fin de la crise de la Covid 19, la France connaît une reprise économique fortement créatrice d'emplois qui a permis de retrouver les niveaux de chômage d'avant crise et la tendance à l'amélioration qui était en cours avant 2020.

Pour autant, si le taux de chômage français atteint un plancher historique de 7,1% en septembre 2022, celui-ci reste supérieur à la moyenne de l'Union européenne (UE) qui s'établit à 6 %.

En Alsace, durant cette même période, la conjoncture économique s'est également améliorée. Au troisième trimestre 2022, on comptait 139 930 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C). Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'est établi en moyenne sur le trimestre à 79 670.

Le territoire alsacien comptait à fin novembre 2022, 40 621 foyers allocataires du RSA, soit une baisse de 3.3 % par rapport au mois de novembre 2021 et de 11,8% depuis la création de la CeA le 01/01/2021.

La situation des bénéficiaires du RSA en Alsace est marquée par les caractéristiques suivantes :

- **Une part importante des bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis 4 ans et plus** : 25% depuis plus de 10 ans et 53% depuis plus de 4 ans ;



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



- **Une surreprésentation de familles monoparentales** : 30% contre 11.7% dans l'ensemble des ménages alsaciens ;
- **Une tranche d'âge majoritaire** : plus de 50% des foyers ont plus de 40 ans ; 19,5% de bénéficiaires ont moins de 30 ans et 8,3% ont plus de 60 ans ;
- **Une majorité de personnes avec un niveau de qualification faible** : 60% des bénéficiaires ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat ;
- **Des freins périphériques** sont à prendre en considération pour mesurer la réelle employabilité : les professionnels de terrain font remonter régulièrement des problèmes de santé (physiques et psychiques), des difficultés familiales (garde d'enfant, violence intrafamiliales...), des difficultés de mobilité (absence de voiture, limites des dessertes, coût...) et des difficultés dans la maîtrise du français ou des compétences clés. Trois autres freins importants sont à prendre en considération, à savoir les problèmes de logement, les difficultés financières et administratives, les difficultés d'accès et d'usage d'Internet ;
- **Une concentration des foyers allocataires sur les 2 grandes agglomérations du territoire alsacien** avec plus de 40% de foyers allocataires résidants dans l'Eurométropole de Strasbourg et 20% dans l'Agglomération de Mulhouse.

Répartition des foyers allocataires du RSA Par territoire (données avril 2023)	
Eurométropole de Strasbourg	46,7%
Agglomération de Mulhouse	21,2%
Région de Colmar	8,4%
Nord Alsace -Haguenau - Wissembourg	7.5 %
Centre Alsace	5,3%
Sud Alsace	5,8%
Ouest Alsace - Saverne -Molsheim	5,1%

Source : CeA

2. Stratégie territoriale partagée

2.1. *La stratégie en matière d'insertion sociale, professionnelle et d'emploi de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)*

La politique d'insertion de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) s'inscrit dans un objectif global de **lutte contre la pauvreté et de retour à l'emploi d'abord et à l'activité pour tous**, enjeu particulièrement prégnant dans un contexte socio-économique qui reste mouvant.

Au-delà du financement de l'allocation RSA, **la CeA a la responsabilité de l'accompagnement des bénéficiaires** : orientation vers un référent adapté aux besoins des personnes dans un délai d'un mois après l'ouverture de droit, parcours d'insertion dynamique et fluide, gestion du parcours (réorientations, sanctions) et suivi à travers le système d'informations.

A cet égard, la Collectivité finance des opérateurs externes pour réaliser **l'accompagnement des bénéficiaires** en complément de celui fait par ses travailleurs sociaux et finance de nombreux leviers et actions en faveur du retour à l'emploi, au premier rang desquels figurent les contrats aidés ou le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

L'ensemble de ces axes sont développés dans une **logique de juste droit**, autre pilier fondamental de la politique, qui permet de concentrer ses moyens sur les personnes qui sont réellement éligibles à l'allocation et qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion active.

La CeA est également inscrite dans l'expérimentation du **service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** depuis 2020, initialement portée par le Département du Bas-Rhin, et désormais étendue à tout le territoire alsacien depuis 2021. Il permet de renforcer davantage encore la qualité de la prise en charge de l'usager, en terme de délais et d'offre d'insertion tout particulièrement.

La CeA entend renforcer encore davantage son action, notamment sur les priorités suivantes :

- Trouver des solutions d'accès aux droits des bénéficiaires du RSA pour lesquels la retraite serait possible et faciliter les reconnaissances du handicap de ceux qui ne peuvent retrouver une activité professionnelle.
- Agir en direction des 9 500 jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires du RSA dont près de 2 500 sont sans solution d'accompagnement. La crise sociale et économique les a positionnés au premier rang des personnes fragilisées. Il convient d'agir en priorité pour leur insertion sociale et professionnelle.
- Sans attendre les résultats de France Travail, impulser avec les partenaires compétents les solutions pour lever les freins périphériques à l'emploi avec la poursuite des travaux engagés au niveau du consortium SPIE sur différentes thématiques (mode d'accueil et accompagnement des familles, mobilité géographique, formation et montée en compétences, santé, accès à l'emploi et accompagnement dans l'entreprise, pratique de la langue française, logement, plateforme de transition). Par ailleurs, la collectivité, dans la continuité de l'action de ses deux départements, assure depuis 2006 la gestion de plusieurs enveloppes de crédits européens, comme levier de sa politique d'insertion. Ces crédits bénéficient aux chantiers d'insertion, aux opérateurs de l'accompagnement professionnel,

aux ateliers de redynamisation et contribue au financement de l'équipe « emploi » interne de la collectivité.

La nouvelle programmation de crédits FSE+ 2021-2027 constitue une opportunité pour développer l'offre d'insertion sociale et professionnelle disponible pour les demandeurs d'emploi et les personnes vulnérables en situation d'exclusion (bénéficiaires du RSA, enfants, personnes en situation de handicap, femmes en difficulté, familles monoparentales, seniors à partir de 55 ans...).

2.2. Stratégie d'intervention de l'Eurométropole

Le Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2022, dont la durée a été prolongée d'un an jusqu'à fin 2023 par la loi de finances 2022, a été signé par quarante-trois partenaires et porte un projet global d'équité urbaine et de cohésion sociale pour les habitants du territoire de la métropole, caractérisé par de très grandes inégalités socio-spatiales. Les orientations en matière d'insertion socio-professionnelle, en particulier des jeunes les plus éloignés de l'emploi, et de développement économique au cœur des quartiers prioritaires, ont été renforcées.

A travers le contrat de ville, l'ambition pour mieux répondre aux besoins de ces jeunes s'articule autour de deux principes :

- favoriser le développement et le déploiement d'instruments propres et adaptés en complément et en appui des dispositifs de droit commun ;
- développer l'approche partenariale afin de décroiser les interventions.

Par ailleurs, l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours sur la prise en compte des enjeux du développement économique a permis d'éclairer les pratiques et d'engager un processus de réajustement des actions sur quatre thématiques : le commerce, l'entrepreneuriat, la pérennisation des entreprises et l'innovation sociale.

Sur ce dernier point, l'objectif est de mieux s'appuyer sur les besoins des habitants et sur les actions des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour qu'elles soient profitables au quartier et de développer des activités économiques viables et créatrices d'emplois répondant aux besoins sociaux non couverts.

Indépendamment de son implication dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), la collectivité gardera également pour principal objectif les jeunes et leur rapport à l'emploi.

De plus, le Pacte pour une économie locale durable fédère les acteurs économiques locaux qui s'engagent dans des démarches responsables et de transitions (écologique, sociale, numérique) au bénéfice du territoire et du tissu économique eurométropolitain. Il est construit autour de 7 engagements, dont le n° 5 qui vise à favoriser le développement des compétences et l'accès à un emploi pérenne pour tous.

En effet, l'écart entre l'offre et la demande sur le marché de travail se creuse alors que la mutation rapide des emplois n'est pas suivie d'une évolution des formations et d'un développement des compétences adaptées, notamment aux transitions écologique et numérique. Les acteurs de l'emploi sont mobilisés, mais il est parfois difficile pour les demandeurs d'emploi et les accompagnants de se repérer parmi les nombreuses offres de

formation, d'orientation et d'insertion. Améliorer la coordination de l'écosystème et la lisibilité des actions menées à toutes les échelles est une priorité partagée.

Pour favoriser le développement du territoire, l'Eurométropole de Strasbourg a développé sur la période 2014-2020 un projet d'investissement territorial intégré (ITI). Ce dispositif, qui articule la gestion de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) et FSE+, est reconduit sur la période 2021-2027.

Il vise à développer la solidarité du territoire pour le rendre plus compétitif et plus résilient. Ces lignes directrices seront mises en œuvre en soutenant des actions visant à promouvoir l'inclusion dans les QPV, à permettre l'accès à l'emploi notamment des jeunes, par le développement des compétences, l'animation économique et une offre adéquate de services, d'équipements et d'infrastructures. Des actions dans le domaine de la recherche et l'innovation pourront également être soutenues dans le cadre de démarches labélisées Programme d'investissement d'avenir (PIA), dans le domaine de la santé, au croisement des problématiques économique, sociale, et d'innovation ou de la construction durable, qui doit contribuer au développement d'une économie circulaire.

Ainsi, promouvoir les liens entre le développement économique, l'emploi et l'insertion reste un enjeu essentiel pour l'Eurométropole de Strasbourg car il permet, tout en répondant à des objectifs de développement et de compétitivité du territoire, de garantir la cohésion sociale et territoriale.

2.3 Stratégie d'intervention de la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud Alsace

Un nouveau protocole d'accord concernant le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du pays de la région mulhousienne a été signé le 17 septembre 2022 par l'Etat, la Collectivité Européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), Ensisheim, et la Région Grand Est, pour une reconduction de cinq années. Le PLIE répond aux problématiques de chômage de son territoire par une remise à l'emploi durable et/ou une qualification des personnes en fonction des difficultés que rencontrent les personnes privées d'emploi. Il couvre le territoire M2A et la commune d'Ensisheim. Il est dimensionné pour accompagner 2 500 personnes en parcours par an.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette stratégie, la MEF MSA porteuse du dispositif du Plie est organisme intermédiaire et appelle du FSE+, en complément des crédits CeA, Etat, etc, pour répondre aux problématiques de levée des freins et augmenter la surface d'accompagnement.

En parallèle de cette activité, la MEF MSA est coordinatrice et facilitatrice de la mise en place de la clause sociale dans les marchés publics. Dans ce cadre, elle travaille en lien avec les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les bailleurs sociaux. Elle est étroitement liée aux marchés concernés par le Programme national de rénovation urbaine de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre de la refonte des quartiers « politique de la Ville » (zones prioritaires), etc. dans le Haut-Rhin.

Elle travaille en lien avec la mission locale de son territoire et est le relais du dispositif « La boussole des jeunes ».

Par ailleurs, elle est membre du service public de l'emploi local et du service public de l'insertion et de l'emploi départemental.

La MEF MSA est également un outil d'innovation et d'expérimentation. Elle participe au développement de pôles territoriaux de coopération et d'innovation sociale.

La MEF MSA est partenaire depuis de nombreuses années de la Collectivité européenne d'Alsace et de Pôle emploi avec lequel une nouvelle convention a été signée le 6 mars 2023.

2.4. Stratégie d'intervention de la DREETS Grand Est

La DREETS Grand Est est une entité administrative issue du regroupement de la direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) et la direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Elle est l'interlocutrice économique et sociale privilégiée des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'Etat dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle vise des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi.

Elle est constituée de 3 pôles métiers :

- le pôle « travail » compétent sur les politiques travail et la santé/qualité de vie au travail
- le pôle « solidarités, compétences, économie » (SCE) qui regroupe les 4 services suivants : solidarités, international (dont FSE+), compétences et enfin, le service économique de l'état en région
- et le pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ».

Ainsi, la DREETS Grand Est accompagne tous les publics, assure le développement économique et social sur le territoire du Grand Est et promeut un parcours global d'insertion.

3. Présentation des dispositifs coordonnés dans le champ du FSE + par organisme intermédiaire

Afin de réduire les écarts de développement et de renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions des États membres, l'Union européenne (UE) a créé des outils financiers, les fonds structurels. Parmi eux, le Fonds social européen (FSE), créé en 1957, constitue le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il aide les citoyens à trouver un emploi (ou un meilleur emploi), favorise l'intégration des jeunes et des seniors exposés au chômage ou éloignés du marché du travail (personnes en situation de handicap, personnes les moins qualifiées, etc.). Pour répondre aux principaux défis de l'UE, le programme FSE+ Etat en Grand Est entend déployer une stratégie orientée autour de 3 priorités principales, (insertion professionnelle et inclusion sociale, insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative, compétences, mutations économiques, système d'information) et de 3 priorités complémentaires (la promotion d'un marché du travail inclusif et d'un environnement de travail adapté, l'aide matérielle et alimentaire pour les plus démunis, l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants).



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



A ce titre, la DREETS Grand Est a été dotée de 168 334 749 d'euros (hors crédits d'assistance technique).

Sur le territoire alsacien, trois organismes intermédiaires se sont positionnés pour être bénéficiaires d'une subvention globale de FSE+ : la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire du Bas-Rhin et la Maison de l'emploi et de la formation de Mulhouse Sud Alsace sur le territoire du Haut-Rhin.

3.1. La stratégie d'intervention FSE + de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) par priorité

La CeA s'est vu doter de 37 730 000 euros pour cette nouvelle programmation, ce qui représente une progression des fonds mobilisables par rapport à la programmation antérieure en raison d'une extension du périmètre d'intervention.

Ces fonds seront mobilisés de la manière suivante :

- **Priorité 1 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.**

Objectif spécifique H : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

Dans le cadre de cet objectif, la Collectivité européenne d'Alsace, cheffe de file des politiques d'insertion, sur le territoire alsacien, pourra consacrer 30 820 000 € au cofinancement d'actions d'accompagnement professionnel et social pour les personnes en difficulté et éloignées de l'emploi comprenant :

- les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) situés sur le territoire alsacien ;
- l'accompagnement des publics, notamment des bénéficiaires du RSA, à l'exception des suivis socioprofessionnels sur le territoire du PLIE mulhousien et autant que faire se peut des accompagnements dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) sur le territoire de l'Eurométropole en se laissant la possibilité selon un principe de subsidiarité d'intervenir sur le territoire QPV seulement après négociations avec l'EMS;
- les clauses sociales sur le territoire CeA hors Haut-Rhin ; la CeA pourra également réaliser les opérations ayant un impact géographique / un dimensionnement territorial d'envergure en veillant à respecter les lignes de partage du présent document.

Objectif spécifique L : promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

Dans le cadre de cet objectif, 3 680 000 euros seront consacrés à mieux connaître et mieux lutter contre les facteurs d'exclusion et d'accompagnement des personnes à risque ou en situation de pauvreté et/ou exclues permettant notamment le cofinancement d'actions visant :

- à remobiliser des publics très éloignés de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux socle et majorés, demandeurs d'emploi, jeunes sans ressources, femmes, personne sans domicile fixe, jeunes adultes en vue de leur inscription dans un parcours d'autonomie et de préparation au monde du travail et de recherche d'emploi ;
- à favoriser l'accès à l'autonomie sociale en levant des freins périphériques entravant l'accès à un logement, à l'insertion des personnes en situation de handicap, aux jeunes issus de la protection de l'enfance en situation de précarité ;
- à lutter et prévenir contre l'exclusion et la pauvreté infantile.

- **Priorité 2 - Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative**

Objectif spécifique A : améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

Dans le cadre de cet objectif, 2 000 000 euros seront consacrés au renforcement de l'insertion socio-professionnelle des jeunes en visant notamment des actions :

- de repérage, notamment des inactifs et des jeunes non connus du service public de l'emploi, et d'alerte précoce, au diagnostic, à la remobilisation et l'orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi
- d'accompagnement social et/ou professionnel dans un objectif de retour dans le système d'éducation et de formation, de mise en situation professionnelle et d'acquisition d'expérience (stage, volontariat, chantiers de coopération internationale, volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA) etc.), d'accès à l'emploi, y compris par des dispositifs de remobilisation sociale (expérience à l'étranger...), à la levée des freins périphériques et d'évaluation/remise à niveau des compétences telles que listées par le cadre européen de référence, en particulier les compétences numériques.

- **Priorité 6 – Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants**

Dans le cadre de cet objectif, 500 000 euros seront consacrés au soutien de l'innovation sociale comme un des leviers pour développer la création d'activité, l'emploi, la cohésion sociale et répondre aux nouveaux besoins sociaux. Les actions cofinancées permettront notamment de soutenir l'expérimentation locale et le changement d'échelle de projet d'innovation sociale.

3.2. Stratégie d'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg par dispositif



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



UNION EUROPÉENNE

D'un montant global de 5 100 000€ (hors assistance technique), l'enveloppe FSE+ gérée par l'Eurométropole sera principalement orientée sur l'insertion socio-professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, tout particulièrement des jeunes, en lien notamment avec la politique de la ville.

Seront également soutenues les actions d'innovation sociale.

Ces crédits seront mobilisés comme suit :

- **Priorité 1 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.**

Objectif spécifique H : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

2 700 000 € pour la mise en place d'actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social pour les personnes éloignées de l'emploi.

Les actions soutenues viseront à favoriser l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi de personnes éloignées de l'emploi ; à accompagner des personnes en difficulté pour un accès ou un retour à l'emploi ; à développer des vocations et des compétences ; à renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement ; à améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

- **Priorité 2 - Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative**

Objectif spécifique A : améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

2 100 000 € pour soutenir des actions visant à renforcer l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Les actions soutenues viseront à favoriser l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi des jeunes en difficulté, notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; à accompagner les jeunes en difficulté pour un accès à l'emploi ; à développer des vocations et des compétences ; à renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement à destination des jeunes.

- **Priorité 6 – Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants**

300 000€ pour des actions de soutien à l'innovation sociale.

Cet axe vise à encourager l'émergence d'actions nouvelles pour améliorer l'insertion sociale ou socio-économique des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de précarité ; sera notamment encouragé le déploiement de projets socialement innovants sur le territoire de l'Eurométropole, dans les domaines d'actions prioritaires de la collectivité et en lien avec les problématiques d'insertion socio-professionnelles (santé, réemploi, inclusion numérique, précarité énergétique, développement de mobilités actives...)

3.3 . Stratégie d'intervention la MEF Mulhouse Sud Alsace en matière de FSE +

Le FSE + 2021-2027 permettra au PLIE d'apporter des réponses au plus près du territoire dans le cadre des priorités d'intervention qui lui sont attribuées, notamment pour l'accompagnement des personnes qui lui sont orientées et constitue une réelle -opportunité d'amélioration de l'inclusion sociale et socio professionnelle dans le cadre d'un accompagnement intégré, renforcé et adapté en mobilisant également des outils pour la levée des freins périphériques à l'insertion professionnelle.

Il permettra également de soutenir le lien à l'entreprise par la clause d'insertion dans les marchés publics, ainsi que l'expérimentation, l'innovation de nouvelles modalités d'accompagnement dans le cadre d'un futur retour à l'emploi.

Dotées d'une enveloppe totale FSE + de 7 857 636.57 €, hors assistance technique, la MEF MSA entend déployer sa stratégie FSE + en utilisant 3 priorités d'intervention :

- **Priorité 1 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.**
- **Objectif spécifique H : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés**

6 094 080 € seront affectés à cet objectif spécifique.

1) Accompagnement et levée des freins mis en place dans le cadre du Protocole PLIE

- augmenter les parcours d'accompagnement renforcés dans le cadre du PLIE en lien avec les dispositifs d'accompagnement (notamment ceux mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA). Dans le cadre de son activité, le Plie coordonnera et animera les parcours socio-professionnels des bénéficiaires du RSA sur le territoire m2A et Ensisheim) ;
- des actions de levées des freins seront également mis en place dans le cadre de ce dispositif ;
- d'autres opérations de levées des freins dans les parcours d'insertion professionnelle hors champs du Plie.

2°) Faciliter la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le territoire du Haut Rhin en travaillant la relation avec les entreprises pour l'embauche de personnes répondant aux critères d'éligibilité.

Objectif spécifique L : promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

577 868 € seront affectés à cet objectif spécifique.

Le territoire m2A est particulièrement touché par un taux de pauvreté, concentré principalement sur le centre-ville. Ce taux est plus important que sur le reste du département. Ce territoire se caractérise par une forte population jeune peu qualifiée. m2A met en place sur son territoire des actions concourant à la lutte contre les squats, les logements dégradés. Elle met également en place des actions de lutte contre l'illectronisme permettant de réduire la fracture numérique et participe ainsi de la réduction des non-recours aux droits.

Les projets proposés traiteront de l'accès au logement ainsi que de la réduction de la fracture numérique à destination des publics exclus, en marge, ou en situation précaire en lien avec les services d'action sociale du territoire m2A.

- **Priorité 2 - Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative**

Objectif spécifique A : améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

La MEF MSA consacrera **322 438 €** à cette priorité spécifiquement dédiée aux jeunes sur son territoire d'intervention.

- Les typologies d'actions recherchées seront les suivantes : actions de repérage, d'aller – vers, de diagnostics, d'accompagnement des publics jeunes sur le territoire m2A, de levée des freins visant une insertion sociale et une inclusion professionnelle, un retour vers une entrée dans des opérations de montée en compétence ou d'opérations permettant de faire le lien avec les entreprises.
- Les actions soutenues viseront à favoriser l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi des jeunes en difficulté, notamment issus des zones prioritaires de la politique de la ville ; à accompagner les jeunes en difficulté pour un accès à l'emploi ; à développer des vocations et des compétences ; à renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement à destination des jeunes.
- **Priorité 6 – Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants**

863 250 € seront dédiés au développement de projets d'ingénierie sociale. Cet axe vise à encourager l'émergence d'actions pour améliorer l'insertion sociale ou socio-économique des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de précarité ; sera notamment



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



encouragé le déploiement de projets socialement innovants sur le territoire de M2A, en lien avec les problématiques d'insertion socio-professionnelles (santé, réemploi, inclusion numérique, précarité énergétique, développement de mobilités actives...) etc.

4. La coordination des propositions FSE

Au titre d'un Comité de programmation régional (CPR) Grand Est, l'ensemble des partenaires gestionnaires de FSE+ présente leur projet à financer. Cette instance constitue un temps d'échanges régulier et de rencontres entre les différents organismes intermédiaires, l'autorité de gestion déléguée et le conseil régional Grand Est. Chaque autorité de gestion déléguée/autorité de gestion statue sur ses propres dossiers.

5. Lignes de partage

Pour conserver une cohérence des interventions FSE, des lignes de partage ont été déterminées et sont indiquées dans le tableau présenté ci-dessous :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



	MEF MSA	CeA	EMS	DREETS Grand Est
P1 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.				
OSH Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes				
	6 094 080 €	30 820 000 €	2 700 000 €	8 600 000 €
ACI	Non concerné / N'intervient pas	Financement uniquement par la CeA dans le cadre de l'accompagnement et de l'encadrement sur tout le territoire alsacien	Non concerné / N'intervient pas	
Accompagnement social socioprofessionnel et professionnel	Accompagnement de public PLIE Hors Plie Territoire PLIE (m2A + Ennheim) - Hors Plie - (m2A) Pour le public br5a la PLIE gère les accompagnements socioprofessionnels sur le territoire PLIE (orienté par une commission d'entrée ou par l'équipe pluridisciplinaire de la CeA)	Accompagnement social socioprofessionnel et professionnel du public éligible à la P1 OSH principalement bénéficiaire du RSA Pour le public bénéficiaire du RSA sur le territoire 68 la CeA gère les accompagnements professionnels et sociaux sur le territoire PLIE (orienté par une commission d'entrée de la CeA)	Priorité EMS pour les périmètres QPV avec un principe de subsidiarité permettant à la CeA d'intervenir après négociation entre les deux organismes intermédiaires (EMS et CeA)	Opérations dont le lieu de réalisation dépasse le territoire alsacien. Opérations relatives à l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap .
Clauses sociales	Territoire du Haut Rhin	Territoire du Bas Rhin	Non concerné / N'intervient pas	Opérations dont le lieu de réalisation dépasse le territoire alsacien.
OSL Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants (FSE+) remob social				
	577 868 €	3 680 000 €	0 €	0 €
Ensemble des interventions	Périmètre géographique : m2A	Périmètre géographique : Territoire alsacien sauf m2A	Non concerné / N'intervient pas	Non concerné / N'intervient pas
P2 Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative (Emploi des jeunes)OSA				
	325 000 €	2 000 000 €	2 100 000 €	20 000 000 €
Ensemble des interventions	Périmètre géographique : m2A et principe de subsidiarité permettant à la CeA et ou à la DREETS d'intervenir après négociations avec la MEF MSA	Périmètre géographique : Ensemble CeA sauf sur le territoire de l'Eurométropole et de la m2A avec principe de subsidiarité avec la DREETS	Priorité EMS sur le territoire métropolitain et principe de subsidiarité permettant à la CeA et la DREETS Grand Est d'intervenir après négociations avec l'EMS	Opérations dont le lieu de réalisation dépasse le territoire alsacien. Intervention de la DREETS possible après négociation avec l'EMS dans un premier temps et avec la CeA dans un second temps.
P6 Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants (Actions sociales innovantes)				
	863 250 €	500 000 €	300 000 €	612 982 €
Ensemble des interventions	Périmètre géographique : m2A	Périmètre géographique : Ensemble CeA sauf territoire de l'eurométropole et territoire de la MEF	Priorité EMS sur le territoire de l'Eurométropole	Opérations dont le lieu de réalisation dépasse le territoire alsacien.

Fait à Strasbourg, le

En trois exemplaires originaux,

Pour la
Collectivité
européenne
d'Alsace

Le Président

Pour
l'Eurométropole de
Strasbourg

La Présidente

Pour la
DREETS

La Préfète de
Région

Pour la
MEF MSA

Le
Président

Frédéric BIERRY

Pia IMBS

Josiane
CHEVALIER

Laurent
RICHE

